

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du MERCREDI 06 FÉVRIER 2013 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, Colette SUCHET, Arlette BURLE, Émile LOPEZ, Christelle PEIS (arrivée au point 2), Christiane CORNUT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Martine BOYAC

Absents excusés : David AUZAS, Roland COURT, Jean-Louis JOUVE, Alain MONTEILLARD, Thierry BALAZUC

Procurations : COURT à M PIALAT, J-L JOUVE à R CHAMBON, T BALAZUC à E LOPEZ, A. MONTEILLARD à M BOYAC

Secrétaire de séance : Christiane CORNUT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|--|
| 1) Modification des statuts de la CC du Vinobre (tourisme) | 10) Rythmes scolaires |
| 2) Modification des statuts de la CC du Vinobre (aérodrome) | 11) Centre intergénérationnel : avenants au marché de maîtrise d'œuvre |
| 3) Modifications des statuts du SDE 07 | 12) Voirie : enquête publique |
| 4) Demande de subventions pour le centre intergénérationnel | 13) PUP chemin des Ramades |
| 5) Demande de subvention pour la création d'une CLIS | 14) PUP Veyras |
| 6) Renouvellement de la convention ATESAT | 15) PUP impasse de Nizoule |
| 7) Régime indemnitaire | 16) Questions diverses |
| 8) Location de la salle polyvalente | |
| 9) Règlements cantine / garderie | |

En préambule, Monsieur le Maire annonce que la 1^{ère} réunion de chantier pour l'assainissement de Boudeyre se tiendra le vendredi 8/2. Il fait part des décisions qui ont été prises la veille lors du Conseil communautaire concernant d'une part la définition d'un périmètre pour le SCOT : la CC du Vinobre, sauf Lanas et St Etienne de Fontbellon, se tournerait vers le Pays de l'Ardèche Méridionale.

Modification des statuts de la CC du Vinobre : compétence tourisme

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la prise de compétence tourisme par la CC du Vinobre ; dans l'attente de son caractère définitif, la commune adhère par convention à l'OTI du Val de Ligne afin de faire bénéficier les professionnels d'une promotion touristique.

Modification des statuts de la CC du Vinobre (gestion de l'aérodrome)

Le Conseil vote à l'unanimité l'extension de la compétence économie par la CC du Vinobre qui contribuera à la gestion de l'aérodrome

Modifications des statuts du SDE 07 (compétence production d'énergie, nouvelles adhésions)

Les modifications des statuts du SDE07 sont approuvées à l'unanimité. Elles portent sur la représentation des groupements de communes au SDE, la clarification de la compétence production d'énergies et la mise à jour de la liste des adhérents.

Demande de subventions pour le centre intergénérationnel (DETR, DGD)

Une subvention de 20% plafonnée à 50 000 € est sollicitée au titre de la DETR pour la construction d'un espace d'animation mixte, regroupant la salle des aînés et des jeunes et, pour la construction de la bibliothèque, une subvention au titre de la DGD

Demande de subvention DETR pour la création d'une CLIS

Une subvention de 75 % du montant HT de l'opération estimé à 35 590 € est sollicitée au titre de la DETR

Renouvellement de la convention ATESAT

Cette convention d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et de territoire est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2013. Reconductible 2 fois, elle pourra être susceptible de modifications en raison de la modernisation de l'État.

Régime indemnitaire

A l'unanimité, le Conseil adopte le régime indemnitaire de l'IHTS et de l'IEMP. Pour les agents un crédit global annuel de 4 000 € est nécessaire.

Location de la salle polyvalente (compagnie Pas à Pas)

Vu la réduction de nombre de jours d'occupation hebdomadaire, le prix de location de la salle est revu à la baisse

Règlement cantine / garderie

Le Conseil décide de modifier le règlement de la cantine et celui de la garderie afin de limiter le nombre de tickets blancs. La collecte s'effectuera le lundi par l'agent chargé de la garderie du matin : le nombre de tickets devra correspondre au nombre de repas à prendre dans la semaine ou nombre de présence à la garderie. En cas d'absence les tickets non utilisés seront reportés la semaine suivante. Aucun ticket blanc ne sera délivré.

Rythmes scolaires

Le Conseil reporte sa décision dans l'attente du prochain conseil d'école prévu le 19 février 2013

Centre intergénérationnel : avenants au contrat de maîtrise d'œuvre

Un avenant n°1 est établi entre la commune et le maître d'œuvre. Il concerne la construction de la halle des sports dans un deuxième temps et tient compte de la double maîtrise d'ouvrage, la CC du Vinobre ayant compétence pour la construction de l'EAJE et du RAM. Un avenant de transfert de maîtrise d'œuvre est en cours.

Voirie : enquête publique

La procédure de mise à jour du tableau de classement de la voirie se poursuit. Une enquête publique devra être lancée. La longueur de la voirie communale passerait de 19 à 25 km, les 3.km de l'ex RD 104 compris. A compter du 1^{er} janvier 2014, certaines voies seront classées dans la voirie intercommunale dont l'ancienne 104.

PUP chemin des Ramades (eau, électricité, téléphone, convention financière avec le SEBA, délégation maîtrise d'ouvrage au SDE, autorisations de passage des réseaux sous chemin rural communal et occupation du domaine privé communal) Le maire est autorisé à signer la convention PUP au chemin des Ramades pour la construction de 2 maisons

PUP Veyras (eau, électricité, téléphone, convention financière avec le SEBA, délégation maîtrise d'ouvrage au SDE) Le maire est autorisé à signer la convention PUP au quartier Veyras pour la construction de 2 maisons

PUP impasse de la Nizoule (eau, électricité, téléphone, convention financière avec le SEBA, délégation maîtrise d'ouvrage au SDE) Le maire est autorisé à signer la convention PUP impasse de Nizoule. Sept lots sont concernés

Questions diverses

L'élaboration du PLU se poursuit : le règlement est en cours de rédaction. 60 % des terrains constructibles doivent être supprimés.

Le Conseil va réfléchir sur les possibilités de limitation de vitesse route d'Aubenas, à hauteur de Chastrenas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Lachapelle sous Aubenas, le 12 février 2013
Roland CHAMBON